



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-051

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : AFFAIRES FINANCIERES - Opération « Façades » BRUN Jean-François

Vu la délibération 2024-085 en date du 4 décembre 2024 reconduisant l'opération façades pour l'année 2025 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande de subvention n° 2025-04 et la déclaration préalable DP 0431622500014 accordée le 24 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 2 avril 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par BRUN Jean-François, propriétaire de l'immeuble cadastré section L 624 et L 2274 sis 1043 Route de Charrées, pour le ravalement façades avec piquetage des joints, nettoyage, re jointement des pierres apparentes sur les façades de la maison visible depuis le domaine public.

Deux devis présentés :

- | | |
|----------------------------------------|-------------|
| 1. EURL THERME FACADES d'un montant de | 23 232€ HT, |
| 2. JP FACADES d'un montant de | 20 860€ HT. |

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant de 20 860€ HT concernant la partie rénovation de façade, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 4 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'octroi à BRUN Jean-François, propriétaire de l'immeuble cadastré section L 624 et L 2274 sis 1043 Route de Charrées, pour le ravalement façades avec piquetage des joints, nettoyage, re jointement des pierres apparentes sur les façades de la maison visible depuis le domaine public d'une subvention d'un montant de 4 000€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public.

Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux,

Dit que les crédits afférents à l'opération « Façades » sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65,

Autorise le Maire à signer à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

